

CRÉATION

Le DEAT a ouvert ses portes au mois de Juin 2015.

Le dispositif s'adresse à des pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes, de 14 à 20 ans, vivant avec un handicap psychique ou présentant des troubles du comportement sévères.



L'ADMISSION

Le DEAT 42 accueille des adolescents et jeunes adultes disposant d'une notification CDAPH sur orientation de la MDPH.

L'adhésion du jeune au projet et la stabilisation du traitement sont deux préalables nécessaires pour que le jeune puisse rapidement se mettre au travail et tirer profit de la courte durée d'accompagnement.



CAPACITÉ 18

La capacité d'accueil est de 18 places.



FINANCEMENT

Le projet est financé par l'assurance maladie.



équipe pluridisciplinaire

Un(e) directeur(trice) de territoire, un(e) directeur(trice) adjoint(e) de site, médecin-psychiatre, médecin-neurologue, psychologue-clinicienne, neuro-psychologue, infirmière coordinatrice, infirmiers, assistante de service social, éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, maîtresse de maison, surveillant de nuit, ouvrier d'entretien, secrétaire.

Situation géographique

L'accueil de jour se situe dans le quartier du Soleil à Saint-Étienne. L'unité d'hébergement se situe rue Thiollière à Saint-Étienne.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

Pour l'accueil de jour : Bus 14 ou 9 - Arrêt Scheurer-Kestner.
Pour les unités d'hébergement : rue Thiollière, arrêt de tram CC Centre Deux et Gare de Bellevue pour le train.

Par la route :

Pour l'accueil de jour : Quartier du Soleil, proche du bd Georges Pompidou.

Pour les unités d'hébergement : rue Thiollière, proche du CC Centre Deux et du bd Alexandre Pourcel.

Contact

• Directrice de territoire :
Virginie JABOULAY
Tél. : 06 26 34 20 34
deat42@fondation-ove.fr

• Directrice adjointe :
Audrey FENON
Tél. : 06 12 60 62 46



OVE - DEAT 42

Accueil de jour :

21 rue Johannot 42000 SAINT-ÉTIENNE

Unités d'hébergement :

6 rue Thiollière 42100 SAINT-ÉTIENNE

www.fondation-ove.fr



Imprimé par
l'ESAT MYRIADE

DEAT 42

Dispositif expérimental d'accompagnement transitoire

septembre 2018



www.fondation-ove.fr



DEAT 42

LA MISSION

L'objectif principal est d'accompagner un jeune, ayant connu une (ou plusieurs) rupture(s) afin d'établir un bilan et une évaluation de ses difficultés et potentialités et de lui proposer à terme, une orientation adaptée. Le DEAT 42 peut ainsi être vu comme un « SAS » d'évaluation et de remobilisation, dans lequel un jeune en difficulté peut faire le point sur son parcours, prendre conscience de ses compétences mais aussi de ses difficultés, et se remobiliser vers une solution de sortie adaptée et pérenne.

L'ACCOMPAGNEMENT

La durée d'accueil est de huit mois. Les modalités et la fréquence d'accueil sont individualisées et modulables en fonction du projet du jeune. Elles peuvent se faire en internat, en accueil de jour ou dans le cadre d'appartement en habitat intégré.

L'accompagnement est pluridisciplinaire : thérapeutique, médical, éducatif et s'appuie sur la famille comme partie prenante du projet.

Compte-tenu du caractère complexe des situations rencontrées, l'accompagnement s'appuie sur un réseau de professionnels et un maillage territorial répondant au caractère transitoire de cet accueil.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux jeunes et à leur famille ou au représentant légal lors de l'admission.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans le mois qui suit l'inscription. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de la personne accompagnée, de sa famille et du DEAT 42.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet individualisé d'accompagnement inclut un projet de soins et un projet éducatif.

Il est construit avec l'utilisateur et sa famille et il est révisé autant que nécessaire.

Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins de la personne accueillie, en lien avec l'offre de service.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Afin de permettre leur participation à la vie du service, la personne accompagnée et sa famille sont invités à participer à un conseil à la vie sociale.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le DEAT 42 se réfère aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm. Les évaluations sont programmées conformément aux textes en vigueur.

LES PARTENAIRES

Pour remplir ses missions, le DEAT 42 conduit des partenariats et des collaborations avec :

- le secteur sanitaire
- les établissements sociaux et médico-sociaux
- l'éducation nationale
- la formation professionnelle
- les institutions, conseil départemental, MDPH, ASE.

ASE : aide sociale à l'enfance.

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

DEAT : dispositif expérimental d'accompagnement transitoire.

MDPH : maison départementale des personnes handicapées.

PIA : projet individualisé d'accompagnement.



Photo 1 et de couverture, fresque réalisée par les jeunes du DEAT 42

